

Session de la chambre d'agriculture du 25/11/2025

Un ordre du jour chargé...



Session de la chambre d'agriculture du 25/11/2025

Beaucoup de monde pour cette session de fin d'année de la chambre d'agriculture du Gers avec à l'ordre du jour l'étude du budget 2025 rectificatif et le prévisionnel 2026, l'approbation de délibérations et la présentation de motions présentées par les syndicats.

Bien entendu, la situation de la structure d'accueil de ce jour, en l'occurrence, le Château de Mons à Caussens, a été au centre des débats. Le président Candelon a fait un rappel historique en précisant que depuis 2013 et chaque année, l'établissement présentait un bilan déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Depuis le 4 octobre dernier l'hôtel-restaurant est en liquidation judiciaire et laisse derrière lui une dette de 341 000€ hors taxe. De son côté, le gérant attaque en justice la chambre pour manquement à des promesses de travaux qui devaient permettre la montée en gamme de l'établissement et viser les 3 étoiles, et du coup réclame 600 000€ de dommages et intérêt. Belle bataille juridique en perspective. En attendant, L.Candelon a précisé qu'il fallait continuer à entretenir les bâtiments et payer les charges. Ce château est un vrai « caillou dans la chaussure » pour la chambre d'agriculture qui a pourtant d'autres préoccupations et qui, sans aucun doute, souhaiterait utiliser l'argent dépensé pour aider les exploitants en difficulté.

Je passe sur les approbations des délibérations très techniques mais j'ai retenu l'étude très fouillée et bien documentée sur les espaces susceptibles d'accueillir du photovoltaïque au sol. En tenant compte de toutes les contraintes réglementaires (terres cultivées ou cultivables, bois et forêts, zones habitées, etc...), il ne resterait que 733Ha éligibles dans le département, répartis sur des centaines de parcelles. Du coup, aucun industriel ne fera d'implantation rentable sur une surface aussi réduite. Le photovoltaïque n'a d'avenir que s'il est couplé à une activité agricole.

Il restait encore à étudier, commenter et éventuellement corriger avant adoption ou refus, les motions présentées par les organisations syndicales : 3 par la Confédération Paysanne du Gers, 2 par le CR32, et 3 par les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA32.

Nul doute qu'elles ont donné lieu à des débats passionnés mais courtois.



CA2.jpg



CA1.jpg